Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2277

Artikel: Pour que l'élection du Conseil fédéral ne relève plus de la loterie : les partis vont discuter pour tenter de remplacer la nuit des longs couteaux par des règles équitables

Autor: Linder, Wolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024062

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour que l'élection du Conseil fédéral ne relève plus de la loterie

Les partis vont discuter pour tenter de remplacer la nuit des longs couteaux par des règles équitables

Wolf Linder - 12 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36192

Tous les enfants l'ont appris: on ne change pas les règles du jeu en cours de partie. Une manière d'éviter les disputes. Les partis politiques semblent enfin s'en souvenir puisqu'ils vont se rencontrer pour débattre de principes à respecter lors de l'élection du Conseil fédéral.

La règle de la concordance gouvernementale a jusqu'à présent prévalu. Les sièges sont attribués aux partis en fonction de leur force à l'Assemblée fédérale. Mais les désaccords portent toujours sur les mêmes questions. Quelle forme de concordance faut-il adopter, celle qui tient à l'arithmétique ou celle qui a un fondement politique? Un score électoral de 15% autorise-t-il l'obtention d'un siège ou les Verts doivent-ils attendre confirmation de ce résultat lors des prochaines élections? Qu'est-ce qui prime: le pourcentage de voix ou le nombre de sièges obtenus? Ou encore, peut-on ne pas réélire un magistrat en place? Enfin doit-on envisager d'augmenter l'effectif du Conseil fédéral pour faciliter l'attribution des sièges?

La réponse à ces questions varie lors de chaque élection et conduit à des résultats différents. Ainsi dans l'intervalle entre les élections parlementaires du 21 octobre et l'élection du Conseil fédéral du 11 décembre 2019, on a assisté à d'innombrables spéculations sur la procédure correcte à adopter. Avec le défaut que chaque participant a préconisé la procédure servant ses propres intérêts. Le philosophe John Rawls a bien exprimé ce que savent les enfants: l'élaboration de règles correctes implique que les participants ignorent qui va perdre ou gagner lors de la prochaine partie.

Un silence de mort

Lors de la dernière élection du Conseil fédéral, les partis gouvernementaux ont pu préserver leurs acquis. Tous les candidats ont été réélus et les Verts n'ont pas réussi leur entrée. Depuis, un silence de mort règne sur une réforme de la procédure de vote. Seul le président du PDC a proposé aux partis une rencontre sur le thème de la concordance gouvernementale. Mais ces derniers n'ont guère manifesté d'enthousiasme. Rien d'étonnant car débattre des règles pour l'élection de l'exécutif en 2023 c'est un peu comme acheter un sapin de Noël à Pâques.

Pourtant il serait opportun de s'atteler à cette tâche maintenant. Les résultats électoraux de l'UDC, du PS, du PLR et du PDC varient plus fortement qu'auparavant. Les Verts seront de la partie en 2023. Et, avec la fragmentation croissante du paysage politique et la polarisation gauche-droite, les majorités se font plus aléatoires que jamais. Il devient urgent d'adapter la vieille formule magique aux conditions nouvelles et opaques qui président à la formation d'une majorité. Reste que l'élection individuelle et successive des membres de l'exécutif représente encore un obstacle à une procédure correcte puisqu'elle influence la stratégie et le choix des candidats par les groupes parlementaires.

Une proportionnelle volontaire

La procédure se révèle problématique pour une autre raison encore, politique celle-là. Depuis 70 ans règne une proportionnelle volontaire, les partis s'accordant sur une représentation correspondant à leurs forces respectives. Personne ne veut renoncer à ce gouvernement de tous les partis qui a fait ses preuves dans le cadre de la démocratie directe.

Mais pour être élu, tout candidat à l'exécutif doit obtenir la majorité des voix à l'Assemblée fédérale. Les conflits sont dès lors programmés. Ainsi le Parlement respecte certes les prétentions arithmétiques d'un

parti, mais écarte son candidat désigné au profit d'un autre. Cette procédure peut-elle fonctionner de manière équitable? La liste est longue des magistrats élus contre les candidats officiels de leur parti: Hans-Peter Tschudi (1959), Georges-André Chevallaz, Willi Ritschard et Hans Hürlimann (tous lors de la même élection en 1973) et Otto Stich (1984). La non-élection de Lilian Uchtenhagen en 1983, première femme candidate au Conseil fédéral, suscita de vifs débats. Le PS envisagea même de quitter l'exécutif pour finalement renoncer à sa propre éjection. Ce parti s'en tira mieux en 1993 lorsque sa candidate Christiane Brunner échoua au profit de Francis Matthey qui, mis sous pression par ses camarades, renonça. Le PS présenta alors une double candidature féminine et genevoise, ce qui permit l'élection de Ruth Dreifuss. En 2007, la non-réélection de Christoph Blocher, remplacé par Eveline Widmer-Schlumpf, provoqua une crise du système de la concordance. En refusant de reconnaître l'élue grisonne comme sa représentante légitime, tout comme Samuel Schmid un an plus tard, l'UDC, en partie au moins de sa propre volonté, ne fut plus représenté au sein du collège gouvernemental.

Dans tous ces cas, on peut parler d'un manque de correction par absence de transparence: vote secret; accords secrets sur des candidatures sauvages jusque dans la nuit précédant l'élection. Par ailleurs, les motifs qui conduisent à rejeter une candidature sont rarement explicités.

Les candidatures présentées par les groupes comme un diktat ne laissant aucun choix au Parlement s'avèrent tout aussi problématiques. Cette manière de faire crée la confusion dans l'opinion: l'élection du Conseil fédéral relève-t-elle de la compétence du Parlement ou d'un parti? Le fait que depuis peu les groupes présentent au moins une double candidature représente un progrès. Cette pratique pourrait devenir la règle.

Le président du PDC veut acheter les arbres de Noël à Pâques – ou, comme les paysans, semer au printemps pour récolter à l'automne. On ne sait ce qui va sortir de cette rencontre au sommet. Une chose est sûre: mieux vaut fixer les règles du jeu avant que ne débute la partie. Les conflits trouvent ainsi plus facilement une solution. Et comme on ne connaît encore ni les vainqueurs ni les perdants, les règles garantiront le *fair play* pour tout le monde.

Traduction et adaptation DP d'après l'original allemand. Une version de cet article est parue dans la Neue Zürcher Zeitung.

Politique du logement: le dynamisme de Bâle-Ville

Une stratégie du développement urbain établie de longue date, un soutien politique fort et une démarche proactive

Michel Rey - 16 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36207

Le canton de Bâle-Ville constitue une référence pour tous les acteurs d'une politique du logement innovante. Sa stratégie pour la période 2012-2016 (DP 2067) a fait l'objet d'un rapport de controlling.

Le canton juge de manière positive le bilan de sa politique, quand bien même elle n'a pas mis fin à la pénurie de logements à loyer abordable ni empêché la hausse des loyers. Plus de 1'000 logements d'utilité publique sont projetés ou en cours de réalisation.

La revue *Wohnen* présentait en 2018 la politique actuelle ainsi que des expériences et projets des responsables des